



Partenariats

L'origine du projet :

- un enseignant, une classe
- un cycle, une école
- l'Inspection de l'Éducation Nationale et ses partenaires

Les finalités du projet

- connaissances apportées aux élèves
- compétences
- nécessité d'un intervenant

Les activités au cours du projet

- inscription dans les programmes, le socle commun
- inscription dans les projets d'école
- adaptation aux élèves
- intégration dans le temps scolaire

Cohérence avec les autres actions menées avec la classe
Engagement des enseignants

Réponse à un projet partenarial d'actions

- **Les critères**
 - dans le cadre de projet de classe et d'école
 - objectifs clairement définis dans les programmes scolaires
 - activités adaptées à l'âge des élèves
 - participation pour deux années maximum
 - participation à un seul dispositif partenarial avec intervenant
 - répartition géographique des écoles participant à ces dispositifs
 - continuité du projet par le même enseignant toute l'année
 - engagement de l'enseignant et de l'équipe pédagogique

ÉLABORATION DU PROJET

- La responsabilité pédagogique des activités scolaires qui incombe à l'enseignant de la classe
- L'intervenant extérieur apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant.
- Une définition des objectifs d'apprentissage est nécessaire

RÉDACTION DU PROJET

- Déclinaison dans le projet d'école
- Intégration dans les activités de la classe
- Indicateurs
- Objectifs
- Rôle enseignant – intervenant
- Déroulement
- Organisation matérielle
- Evaluation
- Valorisation

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
A adresser à l'Inspection.

- Autorisation du directeur d'école
- Projet pédagogique
- Organisation matérielle
- Agréments nécessaires

L'enseignant est le garant du déroulement

Un bilan sera transmis

Les conseillers pédagogiques de circonscription sont chargés du suivi de ces actions partenariales de l'origine du projet, à travers le déroulement, jusqu'au bilan et l'évaluation